

# CONSEIL MUNICIPAL

## 20 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 20 février, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CHABOT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2018

Etaients présents : Mmes et MM. CHABOT, FRAPPIER, TOURANCHEAU, GUIBERT, MENANTEAU, HERBRETEAU, HERBRETEAU, ROBET, DELAUNAY, BOUNAUDET, BIRONNEAU, GUILLET.

Absents : Edwige CHAMPIN a donné procuration à Dominique HERBRETEAU  
Isabelle SERIN a donné procuration à Françoise FRAPPIER

Secrétaire de séance : Marcel MENANTEAU

Affiché le 26 février 2018

~~~~~

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente

~~~~~

### PROJET RÉAMENAGEMENT ILOT MAIRIE - ECOLE (2018-02-01)

#### ATTESTATION RT 2012

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de confier la mission, « Attestation de prise en compte de la réglementation thermique » à la SOCOTEC pour un montant de 450 € HT. et autorise Monsieur le Maire à passer la commande.

~~~~~

### VENTES DE RADIATEURS (2018-02-02)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réaménagement de l'ilot Mairie, les radiateurs électriques ont été démontés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente du matériel ci-dessus indiqué et fixe le prix de vente à 20 € le radiateur.

~~~~~

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - AFFECTATION DU RÉSULTAT (2018-02-03)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 de la Commune et décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice	197.923,86
B - Excédent antérieur reporté	75.903,88
<b>C - Résultat à affecter</b>	<b>273.827,74</b>
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	256.534,40
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	191.998,77
Besoin de financement	<b>64.535,63</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>273.827,74</b>
Affectation en réserves <b>R 1068</b> en investissement	<b>64.535,63</b>
Report en fonctionnement <b>R 002 (au BP 2018)</b>	<b>209.292,11</b>

~~~~~

### COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2017 (2018-02-04)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 Lotissement qui présente un excédent d'investissement de clôture de 15.850,60 €

~~~~~

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (2018-02-05)

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

~~~~~

### TRANSFERT DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE FOUGERÉ A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - DEFINITION DES CONDITIONS PATRIMONIALES ET FINANCIERES (2018-02-06)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre,

- **Approuve** les conditions patrimoniales et financières telles que décrites ci-dessus pour le transfert de la gestion des eaux pluviales,
- **Adopte** le procès-verbal de transfert ci-annexé,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération,

-----

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION POUR LA PRISE DE COMPETENCE  
« GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS - GEMAPI » (2018-02-07)**

Le Conseil Municipal,

**Approuve** la modification des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération en intégrant la compétence « Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), comprenant les missions définies par l'article L. 211-7 du code de l'environnement, à savoir :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

**Décide** que les interventions relevant de la compétence GEMAPI seront caractérisées et définies dans un schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE), qui sera élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du grand cycle de l'Eau du territoire. La Roche sur Yon Agglomération assurera l'animation de cette réflexion.

**Approuve** le projet de statuts joint en annexe, qui intègre la compétence GEMAPI, et les mises à jour de l'article L 5216.5 du CGCT (« Accueil des gens du voyage » et « Protection et mise en valeur de l'environnement »).

-----

**CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE  
POUR EXERCER LES FONCTIONS DE SECRETAIRE DE MAIRIE (2018-02-08)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, relevant de la catégorie C, à temps complet, à compter du 14 mars 2018, pour exercer les fonctions de Secrétaire de Mairie.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

-----

**RENOUVELLEMENT DU CAE (CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI) (2018-02-09)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au renouvellement du contrat CAE pour une période de 6 mois,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la mission Locale du Pays Yonnais et le contrat de travail.

~~~~~

**AMÉNAGEMENT DU PARKING PLACE DE L'ÉGLISE (2018-02-10)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la réalisation des travaux d'aménagement du parking place de l'église
- Sollicite l'aide du Département dans le cadre du Contrat Vendée Territoire
- Sollicite l'aide de la Région : Fonds Régional de Développement des Communes du Pacte Régional pour la Ruralité
- Arrête de la manière suivante le plan de financement de cette opération :
  - ✓ Subvention du Conseil Départemental (contrat Vendée Territoires) ..... 36.000 €
  - ✓ Subvention Fonds Régional de Développement des Communes..... 14.400 €
  - ✓ Autofinancement (le solde) ..... 36.000 €
  - ✓

~~~~~

**RAPPORTS ANNUELS 2016 SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (2018-02-11)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2016 concernant l'eau potable, établi par le Président du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée, ainsi que les rapports 2016 de La Roche sur Yon Agglomération concernant l'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte et approuve ces rapports.

~~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

~~~~~